

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

Absent(s) excusés

Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-26 | Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Broyeur de végétaux

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds,

Considérant que l'acquisition d'un broyeur de végétaux est programmée en 2023 et qu'il sera partiellement mis à disposition de la population,

Considérant que cette acquisition est éligible au Fonds Vert (Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets)

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique de 6 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition d'un broyeur de végétaux selon le budget ci-dessous :

23 777,33 € HT,

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour 2023 à hauteur de 10 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,
- Sollicite l'autorisation de l'Etat afin de pouvoir acquérir le broyeur de végétaux avant la notification de la subvention.

VOTE					
En exercice	32		POUR	29	
Présents	28		CONTRE	0	
Pouvoirs	1		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


